

*L'expertise internationale,
un enjeu majeur pour la France*

**Présentation de
France Expertise Internationale**

Paris, 15 septembre 2011

DOSSIER DE PRESSE





L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

Sommaire

1. L'expertise internationale : un enjeu d'influence, de solidarité et économique
2. FEI : agence d'expertise internationale au service de la coopération et du développement
3. Zoom sur quatre projets d'expertise illustrant le savoir-faire français
4. Contacts



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

L'expertise internationale : un enjeu d'influence, de solidarité, économique

La loi relative à l'action extérieure de l'État (27 juillet 2010), est l'aboutissement d'une réforme de fond menée par la France pour parfaire ses outils de diplomatie d'influence, une réforme rendue indispensable par l'intensification de la compétition internationale.

Cette loi crée un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), France expertise internationale (FEI), placé sous la tutelle du MAEE, qui se substitue au groupement d'intérêt public (GIP) France Coopération Internationale (FCI). En créant France Expertise Internationale, elle dote notre pays d'une agence d'ingénierie et de gestion de projets moderne, bien outillée pour consolider la position de la France dans l'espace mondial de l'expertise technique.

Il s'agit aujourd'hui, en effet, de dépasser les logiques antérieures de substitution à la ressource humaine locale, de diversifier et d'améliorer notre offre d'expertise pour une prestation axée sur le renforcement institutionnel et l'aptitude au développement de nos partenaires. L'objectif est ainsi de faire figurer notre pays aux premiers rangs du marché mondial de l'expertise internationale.

Les prestations d'expertise et de conseil au bénéfice des gouvernements étrangers et des organisations internationales constituent un vecteur essentiel pour la diffusion des normes et standards français et européens. L'expertise internationale française permet aussi le rayonnement de notre modèle de politiques publiques et de nos valeurs.

Au cœur des problématiques de solidarité, l'expertise technique internationale est également un critère de plus en plus décisif de la réussite des politiques de développement, et ce plus particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en sortie de crise.

La demande internationale d'expertise constitue un marché fortement concurrentiel s'élevant à plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année. Elle porte sur des secteurs aussi divers que la santé et la sécurité sociale, la gouvernance, la culture, l'environnement, les infrastructures, l'enseignement supérieur ou l'éducation.

L'expertise internationale est aussi un enjeu national qui embrasse l'ensemble de l'offre française, publique autant que privée. Cinquième puissance économique mondiale, la France se distingue en effet par une présence importante de ses grandes entreprises à l'étranger. Les entreprises du CAC 40 y réalisent 75 % de leur chiffre d'affaires, dont 30% dans les pays émergents. Parallèlement, les collectivités territoriales françaises consacrent un montant annuel de 250 millions d'euros à des projets de coopération décentralisée dans 120 pays. Le secteur des bureaux d'étude privés est quant à lui très actif et performant dans ce domaine.

La qualité de l'expertise française est, dans la compétition internationale, largement reconnue dans de nombreux domaines (santé, agronomie, gouvernance démocratique, administration territoriale, valorisation du patrimoine, éducation...). La complémentarité et la synergie entre opérateurs publics et privés sont donc les clés d'une offre française performante et efficace.



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

FEI : agence d'expertise internationale au service de la coopération et du développement

Créée par la loi, l'agence France Expertise Internationale a pour principales missions de renforcer la capacité de la France à répondre à la demande croissante d'expertise et d'améliorer la projection des experts français.

Sous le sceau de la complémentarité, de la synergie, du partage des rôles avec les autres opérateurs français, privés ou publics, FEI propose, au service d'une compétitivité accrue de l'offre française, une prestation intégrée, centrée sur l'expertise et articulant l'ensemble des dimensions techniques, financières, juridiques, économiques et sociales qu'implique l'ingénierie et la conduite des projets et programmes de coopération.

FEI bénéficie du savoir-faire développé par son prédécesseur, le GIP FCI, durant ses neuf années d'existence. Privilégiant la proximité avec les acteurs (bénéficiaires, bailleurs, clients, experts), l'agence propose une gestion individualisée des projets, fondée sur l'assemblage de compétences et la constitution d'équipes dédiées.

Pour ce faire, FEI dispose d'une riche palette d'instruments : capacité à gérer tous les modes de financement, capacité à recruter tout type d'expert français, public ou privé, européen ou étranger, des procédures validées de passation de marchés et de gestion de fonds, ainsi qu'une comptabilité de droit privé. Etablissement public industriel et commercial non subventionné, FEI intervient aux conditions du marché.

Au cœur d'un réseau de partenaires, l'agence est capable de mobiliser en consortium des administrations ou agences publiques et des sociétés, bureaux d'études ou structures privées, français, européens ou autres. FEI, qui a fait le choix de la pluridisciplinarité et de la multi-culturalité, est le représentant français au sein du groupement européen d'intérêt économique EUNIDA (réseau d'agences publiques européennes de développement).

Enfin, FEI est accréditée à la « gestion centralisée indirecte » par la Commission européenne, second opérateur français ainsi certifié après l'AFD, et ouvre ainsi à la France, qu'il s'agisse de ses opérateurs publics d'expertise ou des bureaux d'étude privés, de nouveaux champs d'intervention et de cofinancement.

FEI en quelques chiffres:

- Chiffre d'affaires : 20 millions d'euros (2010)
- Encours moyen annuel : plus de 160 contrats
- 25 000 hommes-jours d'expertise dans plus de 50 pays (2010)
- Une équipe au siège de 50 personnes
- Couverture géographique mondiale.

Le programme interbailleurs : « Médias pour la démocratie et la transparence en RDC »



© Radio Okapi

Le programme interbailleurs d'appui aux médias congolais a été lancé en septembre 2007 pour 5 ans. Doté d'un budget de 18 millions d'euros, il est soutenu par le Royaume-Uni (DFID), par la France, qui porte sa mise en œuvre, et par la Suède (Asdi) depuis 2009. Ce programme est né de la vision commune à ces trois pays du rôle fondamental des médias dans la construction d'un système politique transparent capable de promouvoir la bonne gouvernance et de garantir une paix durable.

Agir efficacement et durablement en faveur d'un secteur médiatique indépendant

L'étude du paysage médiatique congolais, réalisée en octobre 2008, a permis de constater que la contribution des médias à la consolidation de la démocratie de leur pays était entravée par une série de contraintes structurelles. Ces contraintes sont étroitement liées aux enjeux du secteur, devenus les 5 axes d'intervention du programme autour desquels ont été organisées les activités.

1/ Appui à la professionnalisation des acteurs du secteur des médias pour permettre aux journalistes congolais de remplir leur mission d'informer les citoyens.

2/ Renforcement de la qualité des contenus, diversifiés et équilibrés, permettant aux citoyens d'appréhender les problématiques de paix, de bonne gouvernance et de démocratie.

3/ Appui à la régulation et à la défense citoyenne de la liberté de la presse pour renforcer les normes régissant le secteur médiatique.

4/ Renforcement de la viabilité et de l'indépendance des entreprises médiatiques dans un contexte ne permettant pas ou trop peu la planification et les investissements prévisionnels.

5/ Appui à l'émergence progressive d'une culture de service public dans les médias en renforçant les radios de proximité, en assurant la pérennisation de Radio Okapi, et en appuyant la radiotélévision nationale.



Construire un système politique intégré et responsable et une paix durable

Ce programme a pour finalité la construction d'un système politique intégré et responsable et une paix durable. Il s'agit plus spécifiquement de soutenir le développement d'un secteur médiatique indépendant, réglementé et professionnel, qui puisse se faire l'écho de la société civile et conduire à une plus grande transparence politique.

Un programme ambitieux, innovant et unique

En août 2010, la création d'un Fonds d'Appui aux Médias (FAM) ouvert uniquement aux organismes congolais a permis de renforcer et de compléter les actions mises en œuvre dans le cadre de ces appels internationaux. Aujourd'hui, les activités du programme ont permis à FEI de nouer plus de 25 partenariats, avec des opérateurs aussi bien internationaux que congolais et qui ont abouti à la mise en place de 31 projets en RDC.

Le financement en mars 2011 du projet d'éducation civique et électorale VOICE + mis en œuvre par la Fondation américaine IFES (budget : 2,3 M d'Euros), a permis de compléter l'action de FEI en faveur de la gouvernance démocratique en RDC, notamment en vue des élections prévues fin 2011.

Pour plus d'information : www.fei.gov.fr



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

EUROsociAL II

Programme régional pour la cohésion sociale en Amérique latine

D'une durée de 4 ans (2011-2014) et doté d'un budget de 40 millions d'euros financé par la Commission européenne, EUROsociAL II est la seconde phase d'une initiative de coopération européenne qui vise à appuyer les politiques publiques favorisant la cohésion sociale en Amérique latine. Ce programme, mis en œuvre par un consortium de plus de 80 partenaires dont le chef de file est la FIIAPP, est piloté par sept coordinateurs européens et latino-américains, parmi lesquels France Expertise Internationale.



Table ronde des opérateurs français – Mai 2011

Promouvoir la cohésion sociale...

La première phase de ce programme s'est achevée en 2010. Entre 2005 et 2010, EUROsociAL a permis d'établir un dialogue entre les administrations publiques des deux

régions. Plusieurs aspects, considérés comme des vecteurs de la cohésion sociale, ont pu être abordés. Par le jeu d'échanges d'expériences soulignant tant les réussites que les difficultés des politiques de cohésion sociale mises en œuvre en Europe et en Amérique latine, la constitution de réseaux sectoriels et la promotion de projets « pilotes », de nombreuses pratiques innovantes ont pu voir le jour. Lors de cette première phase, FEI était l'opérateur du ministère français de la Justice et des libertés, et assurait un rôle de coordination des acteurs français du

programme.

...en renforçant les politiques publiques latino-américaines

La phase II du programme EUROsociAL s'inscrit dans la continuité en œuvrant en faveur du renforcement de la cohésion sociale en Amérique latine, en se concentrant sur l'appui aux politiques publiques à même d'améliorer les niveaux de cohésion sociale, mais également en appuyant la consolidation des institutions latino-américaines mettant en œuvre ces politiques.

EUROsociAL agit à trois niveaux de l'action publique : définition de l'agenda politique ; formulation des politiques publiques ; mise en œuvre des politiques publiques. Les thématiques d'intervention du programme sont la santé, l'éducation, les politiques sociales, l'emploi, les systèmes fiscaux et les finances publiques, les institutions démocratiques, le dialogue social, la décentralisation, la sécurité citoyenne et la Justice.



Atelier sectoriel – Justice et sécurité citoyenne – Madrid / Juillet 2011

Les partenaires du programme :

- Chef de file : FIIAPP (Espagne)
- Coordinateurs : FEI (France) ; GIZ (Allemagne) ; ILLA (Italie) ; ENAP (Brésil) ; Acción social (Colombie), SICA (Salvador)
- Partenaires : 80 ministères, organisations, institutions publiques européennes et latino-américaines.
- Partenaires français : (Opérateurs) ADECRI, CIEP, ADETEF et ACOJURIS ; (Entités collaboratrices) Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Samu social International, GIP SPSI, GIP International, Pôle Emploi, RACINE, Direction Générale des Finances Publiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de la Justice et des Libertés, ENM, DCI (Ministère de l'Intérieur), ENA et IRD.

Pour plus d'information :
www.programmaeurosocial.eu
www.fei.gouv.fr



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

La gestion civile des crises

Concept développé et promu dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), la gestion civile des crises consiste à intervenir avec du personnel non militaire lors d'une crise, afin de prévenir son escalade et de faciliter sa résolution. Apparue dans le sillage des crises internationales complexes des années 1990, la gestion non militaire des crises bénéficie d'une attention grandissante de la part de la communauté internationale. L'approche civile de la gestion des crises s'intègre dans une démarche générale de contribution à la paix couvrant de multiples aspects : sauver des vies humaines, maintenir l'ordre public, consolider la paix post-conflictuelle en période de transition, prévenir de nouveaux conflits.



Conflits armés, catastrophes écologiques ou naturelles certaines situations exceptionnelles nécessitent le déploiement d'une assistance rapide et souple.

Intervenant notamment à la demande de la Commission européenne via le réseau EUNIDA, FEI a rempli avec succès un certain nombre de missions

d'évaluation des besoins en situation de post-crise ou de post-conflit. Par son expérience dans le montage et la gestion de missions d'évaluation des besoins en situation d'urgence et, de manière générale, le déploiement rapide d'assistance technique en situation de crise, FEI s'est imposée comme l'agence française de référence dans la gestion civile des crises.

Mobilisation rapide d'experts de tous statuts, élaboration de méthodologies globales et de plans détaillés d'activités, soutien logistique et garantie de la sécurité des experts sont autant de facteurs maîtrisés, indispensables à une gestion efficace de ces missions.

FEI a ainsi développé une grande maîtrise des procédures et des problématiques d'intervention propres à ce type de terrain et sa capacité à s'adapter à des situations complexes (partenaires multiples et financements combinés).

L'accord « France – Programme Alimentaire Mondial » (PAM)

Dans le cadre de l'Accord de réserve signé en mai 2009 entre le Ministère des Affaires étrangères français et le Programme alimentaire mondial, la France s'est engagée à mettre à la disposition du PAM des experts techniques (ingénieurs, logisticiens, informaticiens, responsables mouvements aériens et maritimes, nutritionnistes, etc.). Les besoins de cette organisation des Nations Unies en matière d'expertise francophone sont importants et l'accord de réserve France - PAM permet de répondre en partie à ces besoins.

En sa qualité d'agence du Ministère des Affaires étrangères et européennes, FEI s'est vue confier la gestion opérationnelle, administrative et financière des experts intervenant dans le cadre de cet accord. Il permet de répondre aux besoins du PAM en matière d'expertise rompu aux pratiques de l'aide d'urgence et de l'aide alimentaire.

Missions effectuées par FEI :

- . FEI a effectué plusieurs missions menées par EUNIDA sur des financements communautaires : Territoires palestiniens(2006), Liban (2006 et 2008-2010), Haïti (2007-2010), Géorgie(2009), Gaza(2010), Pakistan (2010).
- . FEI a également déployé en 2010, pour le compte du PAM, de l'expertise sur les terrains suivants : Niger, République démocratique du Congo, Pakistan, Tchad.

Pour plus d'information :

www.fei.gouv.fr
www.eunida.eu



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

Des opérateurs français et des instruments diversifiés au service d'une coopération agricole efficace : l'exemple de l'Afghanistan

Depuis 2001, le caractère stratégique pour la France de l'Afghanistan a été réaffirmé, ce qui s'est traduit par le renforcement significatif de notre coopération civile. Dans un pays en situation de sortie de crise, les objectifs poursuivis sont doubles : préserver la paix en mettant en œuvre des actions de prévention et mettre en place les conditions d'un environnement stable. Il s'agit ainsi d'accompagner l'État afghan sur le chemin du développement économique et social tout en traitant les causes susceptibles de déboucher sur une crise.



Provinces du Nord de l'Afghanistan
©R. Goudiard/AFD

Relancer la culture du coton dans les provinces du Nord et du Nord-Est de l'Afghanistan

FEI met depuis 2006 un expert technique international sur financement de l'Agence française de développement à la disposition du Ministère de l'Agriculture afghan. La mission de ce dernier est d'appuyer le ministère de l'Agriculture dans le domaine des politiques sectorielles et dans la conduite d'actions en faveur du développement de l'agriculture afghane. Ce projet, financé en partie par l'AFD, a pris forme en 2005. Son objectif n'est pas de substituer la culture du coton à celle du pavot, mais plutôt d'empêcher l'extension de cette dernière.



M. Farouq Baroukzai et des paysans afghans
©J-C. Galandrin/AFD

Monsieur Farouq Baroukzai, expert technique international pour FEI occupe les fonctions de Conseiller du Ministre de l'Agriculture afghan depuis 2006. Il assure la formation et la remise à niveau des cadres et techniciens du Ministère et a rendu possible la vulgarisation des techniques agricoles dans les provinces afghanes accessibles. L'expert soutient la mise en place de projets pérennes notamment dans les domaines des semences de blé, de l'apiculture, de l'arboriculture, de la pisciculture. En outre, il appuie la réforme administrative du Ministère; cette réforme, en cours de réalisation, dégage d'ores et déjà des résultats positifs avec notamment la relance de la culture du coton dans les provinces du Nord et du Nord-Est de l'Afghanistan autour de Mazar-e-Charif et Kunduz.

La participation française

Les principaux opérateurs français qui œuvrent à la coopération agricole franco-afghane sont le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et l'Agence française de Développement (AFD). D'autres ministères techniques (Agriculture, Économie, Recherche, etc.) et opérateurs privés (GNIS, ADEPTA, Dagriss-Géocoton etc.) interviennent également dans ce domaine, en collaboration avec le ministère afghan de l'agriculture.

Financements :

Ce projet, financé en partie par l'AFD, a été conçu dès la conférence de Paris de décembre 2001, a pris forme en 2005 et a été mis en œuvre par l'Agence. Outre son rôle de pilotage dans la définition de l'aide, le MAEE intervient par ses outils financiers (Fonds de solidarité prioritaire - FSP - et crédits d'intervention) et par la fourniture d'une assistance technique aux administrations et aux organisations internationales compétentes.

Pour plus d'information :

www.afd.fr



L'expertise internationale, un enjeu majeur pour la France : Présentation de FEI

Paris, 15 septembre 2011

Contacts

Contact Presse :

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction de la communication et du porte-parolat

Fabienne Mansencal

Tel : 01 43 17 52 07

Courriel : fabienne.mansencal@diplomatie.gouv.fr

FEI :

Stéphanie Izzi

Tel : 01 43 17 69 77

Courriel : stephanie.izzi@diplomatie.gouv.fr

